BNP PARIBAS

RECAPITULATIF ANNUEL DES FRAIS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ET SERVICES ASSOCIES

DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

REÇU le
23 MAI 2022
Rép: _____

AGENCE PARIS TURENNE
109 Rue de Turenne
75121 PARIS CEDEX 03
Tél. : +33(0)1 44 61 33 00 *(Service gratuit + prix appel)*
Fax : +33(0)1 44 61 92 45

00823 00823

087613026490

0z1p80gmbqsw -
1/2 - 9151/15015 - 36583
132056015 - DD - 829669

SCI MICHEL THOMAS
M THIBAULT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après le récapitulatif annuel des frais sur instruments financiers et services associés concernant vos comptes titres.

Nous vous précisons que ces frais ont déjà été perçus au titre de l'année écoulée. Vous n'avez donc aucun frais additionnel à payer. Ce récapitulatif vous est fourni à titre d'information, conformément à la réglementation en vigueur.

Les frais repris dans ce document sont répartis selon les rubriques suivantes :

1- Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires

Ces frais couvrent l'ensemble des coûts et charges associés aux services d'investissement qui vous ont été fournis par BNP Paribas. Il s'agit par exemple des frais de courtage, des droits d'entrée non acquis à la société de gestion ou des droits de garde. Ces frais, le cas échéant, ont été prélevés sur l'un de vos comptes.

2- Rétrocessions perçues par BNP Paribas

Au titre de son activité de distribution, la Banque peut être amenée à percevoir des rétributions ("rétrocessions") de la part des producteurs des instruments financiers qu'elle distribue. Ces rétrocessions ne donnent pas lieu à un prélèvement sur l'un de vos comptes.

3- Frais liés aux instruments financiers

Ces frais, perçus par les producteurs des instruments financiers, couvrent l'ensemble des coûts et charges associés à la création/l'émission et à la gestion des instruments distribués. Ils impactent le prix ou la valeur liquidative de l'instrument et ne donnent pas lieu à un prélèvement sur l'un de vos comptes.
Il s'agit par exemple des droits d'entrée acquis à l'OPC (Organisme de Placement Collectif), ou encore des charges indirectes des instruments financiers dès lors qu'elles nous ont été communiquées par les producteurs.

Les frais de chacun de vos comptes titres sont présentés dans le tableau "Frais appliqués à votre compte".

Les frais qui peuvent s'appliquer à l'ensemble de vos comptes sont présentés, le cas échéant, dans le tableau "Frais transverses".

Nous vous précisons que les frais de certains instruments financiers, notamment les SOFICA et les OPCI, peuvent ne pas être indiqués dans le présent récapitulatif.

Votre Chargé d'Affaires est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de la confiance dont vous nous témoignez et vous assurons de notre volonté de vous satisfaire.

Votre Chargé d'Affaires

1/2 - 9151/15015 - 36583 - 132056015 - DD - 829669

RECAPITULATIF ANNUEL DES FRAIS
SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ET SERVICES ASSOCIES
DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

SCI MICHEL THOMAS

Frais appliqués à votre CIF n°: 30004 00827 18121579242 42

Montants exprimés en euro

TYPE DE FRAIS	DEBIT	CREDIT	EN % (POURCENTAGE)**
Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires	15,00	0,00	0,00
Rétrocessions perçues par BNP PARIBAS	165,65	0,00	0,06
Frais liés aux instruments financiers	648,26	0,00	0,26
Total des frais*	**828,91**	**0,00**	**0,33**

Les tarifs sont indiqués en TTC lorsque la TVA est applicable

* *Les éventuels frais en devises étrangères ont été convertis en euros sur la base du taux de change appliqué lors de l'exécution de l'opération.*

** *Ce pourcentage correspond au rapport entre le montant des frais et la moyenne annuelle des encours de fin de mois de votre compte titres.*

Le total des frais 2021 pour ce compte titres est de 828,91 EUR. Il représente 0,33 % de la moyenne annuelle des encours de fin de mois de votre compte titres au 31.12.2021.

Le présent relevé est établi sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains gestes commerciaux accordés sur votre(vos) compte(s) espèces associé(s) à votre(vos) compte(s) titres peuvent ne pas être comptabilisés dans le présent relevé.

1/2 - 9151/15015 - 36584 - 13205601500915100010002000004

SCI MICHEL THOMAS

Glossaire

Droit de garde : ces frais correspondent aux frais de tenue de compte-conservation des instruments financiers inscrits en portefeuille et aux frais liés aux opérations administratives effectuées sur les comptes titres. Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base de la valorisation du portefeuille de l'année précédente. Ils restent acquis à la Banque pour toute année commencée.
Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le Groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Frais de courtage : ces frais sont facturés en Bourse lors de l'achat ou de la vente d'instruments financiers. Cette facturation dépend notamment de la place sur laquelle les instruments financiers sont négociés, du montant de l'ordre et de son mode de transmission.

Frais d'entrée non acquis à la société de gestion : ces frais sont les droits d'entrée perçus par le Distributeur à la souscription d'OPC.

Frais d'entrée acquis à la société de gestion : ces frais sont les droits d'entrée perçus par la société de gestion à la souscription d'OPC.

Charges indirectes : les charges indirectes rémunèrent les services de la société de gestion. Elles viennent en diminution de la valeur liquidative, qui est publiée nette de frais. Elles sont récurrentes et comprennent les frais courants mentionnés dans le DICI de chaque OPC, hors rétrocessions perçues par la Banque.

2/2 - 915/15015 - 36585 - 132056015 - DD - 829669